



COLLE MEPS ADR

1) IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation des produits : COLLE ADR

Fournisseur : MEPLE

Types d'utilisation : Mastic bitumineux pour collage à froid d'isolants et de chapes d'étanchéité.

2) COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

- 2.1) Préparation à base de bitume et charge minérale en solution dans du white spirit.
- 2.2) Composants contribuant aux dangers : White spirit à - de 5 % d'aromatiques
Naphta lourd hydrotraité N° C.A.S. : 64742-48-9 Concentration : ≤ 20 %
Xylènes N° C.A.S. : 1330-20-7 Concentration : ≤ 10 %
Toluène N° C.A.S. : 108-88-3 Concentration : ≤ 2 %
- 2.3) Symboles de classifications CE : Néant
- 2.4) Phrase R CE : R 10 Inflammable.

3) IDENTIFICATION DES DANGERS

- 3.1) **Principaux dangers** : Les vapeurs de solvants sont irritantes pour les muqueuses notamment oculaires, à fortes concentrations elles exercent une action narcotique sur le système nerveux central.
- 3.2) **Risques spécifiques** : Produit Inflammable

4) PREMIERS SECOURS

- 4.1) **Inhalation** : En cas d'intoxication aiguë, retirer la victime de l'atmosphère polluée, enlever s'il y a lieu les vêtements souillés, appeler le médecin.
- 4.2) **Contact avec les yeux** : Laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un spécialiste si nécessaire.
- 4.3) **Contact avec la peau** : Laver au savon, appliquer une crème grasse de protection.
- 4.4) **Ingestion** : Ne pas faire vomir, consulter un médecin
- 4.5) **Protection des sauveteurs** : En cas d'intervention en milieu confiné porter un équipement de protection respiratoire.
- 4.6) **Organisme agréé pour intervenir en cas d'urgence d'ordre médical** :

ORFILA. tél : 01.45.42.59.59

ou

Le Centre Anti-Poison local

5) MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1) **Moyens d'extinction** : **appropriés** : Extincteurs à mousse, poudre, CO₂
déconseillé : Jet d'eau
- 5.2) **Dangers spécifiques d'incendie ou d'explosion** : Risque d'explosion des vapeurs ou des emballages portés à haute température.
- 5.3) **Protection des intervenants** : Porter une protection respiratoire contre les fumées et les produits de décompositions. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés aux fortes températures.

6) MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1) **Précautions individuelles** : Eviter toutes sources d'ignition et ventiler les locaux, en fonction des risques d'explosion. Porter des vêtements de protection, gants, lunettes, bottes résistants aux hydrocarbures. Ne pas fumer.
- 6.2) **Précautions pour la protection de l'environnement** : Empêcher l'écoulement dans les égouts et le milieu naturel ; contenir et recueillir les fuites avec du sable ou autres matériaux absorbants. Traitement dans un centre spécialisé en se confortant à la législation en vigueur.



- 6.3) Méthode de nettoyage : Utiliser de préférence un détergent. Si le produit contamine les nappes d'eaux, rivières ou égouts prévenir les autorités compétentes.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE COLLE MEPS ADR	N° 006.D-01/04/04 Page 2/3
---	--	-----------------------------------

7) MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1) Manipulation

- Mesures techniques : PRODUIT INFLAMMABLE
- Prévention de l'exposition des travailleurs : Assurer une bonne ventilation des lieux de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
- Prévention des incendies et des explosions :
Utiliser le produit à l'écart de toute source d'ignition
Utiliser un matériel électrique protégé
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2) Précaution

- Ne pas ouvrir les emballages par pression ou perçage.
- Conservier le produit dans l'emballage d'origine bien fermé.

7.3) Conseils d'utilisation

- Eviter le contact avec la peau ou les yeux ainsi que l'inhalation des vapeurs.

7.4) Stockage

- Mesures techniques :
Produit stable dans les conditions normales d'utilisation, dans l'emballage d'origine bien fermé.
- Conditions de stockage recommandées :
Stocker sur rétention dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de toutes sources de chaleur et d'ignition.
Équipement électrique anti-déflagrant conseillé.
Eviter les accumulations de charges électrostatiques
- Matières incompatibles : Tous les oxydants forts.
- Matériaux d'emballage recommandés : Emballages métalliques (fer blanc, acier).

8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1) Mesures d'ordre technique : Veiller à l'aération ou à la ventilation correcte des lieux de travail.
- 8.2) Équipements de protection individuelle :
- Protection respiratoire : Si nécessaire porter un masque à cartouche type solvant.
 - Protection des mains : Gants imperméables résistants aux hydrocarbures
 - Protection des yeux : Si risques de projection, lunettes ou écran facial.
 - Protection de la peau et du corps autre que les mains : Selon nécessité, vêtements de travail antistatiques, bottes résistants aux hydrocarbures. Faire adapter des règles d'hygiène strictes par le personnel exposé au risque de contact avec le produit ; contrôler l'état de l'équipement de sécurité.

9) PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 9.1) Aspect : Pâteux
- 9.2) Etat physique : Liquide très visqueux
- 9.3) Couleur : Noir
- 9.4) Odeur : Solvant
- 9.5) Caractéristiques d'explosivité : La préparation peut dégager des vapeurs inflammables capables de former dans certaines conditions des mélanges gazeux explosifs.
- 9.6) Caractéristiques physico-chimiques :
- Point Eclair : 30 °C
 - Masse volumique (densité à 25 °C) : 1,15 ± 0,05



- Solubilité : Peu miscible dans l'eau - soluble dans la plupart des solvants usuels
9.7) Autres données : Viscosité à 40°C : ≥ 4000 mm²/s

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE COLLE MEPS ADR	N° 006.D-01/04/04 Page 3/3
---	--	-----------------------------------

10) STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1) Stabilité : La préparation est stable dans les conditions normales de stockage et manipulation (voir paragraphe 7)
10.2) Réactions dangereuses avec la chaleur, les flammes, l'électricité statique.
10.3) Matières à éviter : les agents oxydants forts et la thermolyse. La combustion incomplète et la thermolyse peuvent dégager des produits de décomposition dangereux, tels que CO, CO², fumées, suies, hydrocarbures variés

11) INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les vapeurs de solvant ont une action irritante sur les voies respiratoires.
Un contact prolongé avec les muqueuses et la peau peut entraîner des lésions. L'inhalation importante des vapeurs de solvant peut avoir un effet narcotique. L'ingestion du produit peut entraîner une altération des poumons.

12) INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- 12.1) Mobilité : Peu mobile sur le sol/pratiquement insoluble dans l'eau.
12.2) Persistance/Dégradabilité : Produit de longue pérennité (bitume)
12.3) Ecotoxicité : Ne pas rejeter dans le milieu naturel.

13) CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- 13.1) Excédents ou déchets : Remettre à un récupérateur ou un destructeur agréé
13.2) Emballages souillés : Remettre à un récupérateur ou un destructeur agréé
13.3) Dispositions locales : Respecter les réglementations relatives aux déchets et rejets en vigueur

14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations nationales et internationales dans le transport des produits dangereux classe 3.

Voie terrestre : RID/ADR Transport selon le NOTA sous E du marginal 2301.

Voie maritime : IMDG CLASSE : 3.3 - N° DE PAGE : 3372 - GROUPE D'EMB. : III

Code ONU : 1263 Matières apparentées aux peintures

Mesure de précaution et conditions particulières au transport : Se conformer à la réglementation sur les interdictions de chargement en commun.

15) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementation communautaire / Donnée d'étiquetage conformément aux termes de l'arrêté du 20/04/94

Directive 88/379 CEE du 07/06/88

Phrases de risque : R10 inflammable.

Conseils de prudence : S23 : Ne pas respirer les vapeurs

S24 : Eviter le contact avec la peau

S62 : En cas d'ingestion ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette.

16) AUTRES INFORMATIONS

"L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.



*Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.
Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit."*

CONFORMITE DE LA PRESENTE FICHE

- La présente fiche, dans sa présentation et les règles de rédactions sont conformes :
 - à la norme française NF T 01-102 techniquement équivalente à l'ISO/DIS 11014 : 1993
 - à la directive européenne 91/155/CE (2001/58/CE) et à l'arrêté du 05/01/93
-



MEPLE SA - SIEGE SOCIAL : Z.I. DU MOULIN – C.D.7 – B.P. 162 - 76410 TOURVILLE LA RIVIERE – FRANCE – TEL : +33 (0)2 35 81 82 82
FAX : +33 (0)2 35 81 81 77 – Internet : www.menle.com – e-mail : menle@menle.com
SA AU CAPITAL DE 9 000 000 €- RCS : ELBEUF B 389 225 681 – APE : 268 C – N° TVA : FR 76 389 225 681

